

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Page: 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Refrifluid B

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

E7011852 = 2 L

E7011854 = 4 L

UFI: 4830-E005-V00G-Y2HM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Inhibiteur de corrosion.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen
Allemagne

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

Transport:

CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)

Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Repr. 1B; H360D Peut nuire au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 2 de 12

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H360D Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient 2-Éthylhexanoate de sodium.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119979083-31-xxxx N°CE 243-283-8 CAS 19766-89-3	2-Éthylhexanoate de sodium Repr. 1B; H360D.	5 - 10 %
REACH 01-2120762063-61-xxxx N°CE 241-300-3 CAS 17265-14-4	Sébaçate de disodium Eye Irrit. 2; H319.	1 - 5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 11.0

Remplace la version: 10.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 3 de 12

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
En cas d'inhalation:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de troubles, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

ABC poudre.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: composés de sodium, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 11.0

Remplace la version: 10.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 4 de 12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Circonscrire la zone de danger. Si possible, colmater la fuite. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Assurer une bonne ventilation. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients clos pour l'élimination. Nettoyer les résidus de traces avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker les réservoirs dans un lieu frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver uniquement dans les récipients d'origine. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Température de stockage: 5 °C à 35 °C

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart de: acides forts, bases fortes.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 5 de 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:	Indication sur 2-Éthylhexanoate de sodium (CAS 19766-89-3):
	DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 14 mg/m ³
	DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 2 mg/kg bw/d
	DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 3,5 mg/m ³
	DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 1 mg/kg bw/d
	DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 1 mg/kg bw/d
	Indication sur Sébaçate de disodium (CAS 17265-14-4):
	DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 35,26 mg/m ³
	DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 10 mg/kg bw/d
	DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 8,7 mg/m ³
PNEC:	DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 5 mg/kg bw/d
	DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 5 mg/kg bw/d
	Indication sur 2-Éthylhexanoate de sodium (CAS 19766-89-3):
	PNEC, eau (eau douce): 0,36 mg/L
	PNEC, eau (eau de mer): 0,036 mg/L
	PNEC, station d'épuration: 71,7 mg/L
	PNEC, sédiment (eau douce): 0,301 mg/kg dw
	PNEC, sédiment (eau de mer): 0,03 mg/kg dw
	PNEC, terre: 0,058 mg/kg
	Indication sur Sébaçate de disodium (CAS 17265-14-4):
	PNEC, eau (eau douce): 0,018 mg/L
	PNEC, eau (eau de mer): 0,002 mg/L
	PNEC, station d'épuration: 10 mg/L
	PNEC, sédiment (eau douce): 0,548 mg/kg dw
	PNEC, sédiment (eau de mer): 0,055 mg/kg dw
	PNEC, terre: 0,099 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Page: 6 de 12

Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après une manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	rose
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 60 °C
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 20 °C: 9,5
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 2.350 Pa à 50 °C: 12.381 Pa
Densité:	à 20 °C: 1,035 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	480 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 11.0

Remplace la version: 10.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 7 de 12

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: hydrocarbures, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 11.0

Remplace la version: 10.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 8 de 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix (calculé): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix (calculé): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix (calculé): > 20 mg/L/4h (vapeur)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B; H360D = Peut nuire au fœtus.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 9 de 12

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune.

Autres informations:

Indication sur 2-Éthylhexanoate de sodium (CAS 19766-89-3):

DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg (OECD 401)

DL50 Rat, dermique: >2.000 mg/kg (OECD 402)

DL50 Rat, par inhalation (vapeur): 0,11 mg/L/8h (OECD 403)

Indication sur Sébaçate de disodium (CAS 17265-14-4):

DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg (OECD 401)

DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg (OECD 402)

DL50 Rat, par inhalation (poussières/brouillard): > 5 mg/L/4h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune.

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Page: 10 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 06 04* = autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

ADN: ID 9003

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

ADN: ID 9003,
MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100°C

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

ADN: Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 11.0

Remplace la version: 10.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 11 de 12

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids / 0 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 30, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D = Peut nuire au fœtus.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: ADN 2025

Créée:

28/11/2012

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Refrifluid B

Numéro de matière E701185x

Page: 12 de 12

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
- Eye Irrit.: Irritation des yeux
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- IMO: Organisation maritime internationale
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- Repr.: Toxicité pour la reproduction
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.